Abattage rituel : l'ARPP interdit les affiches de Brigitte Bardot

10/11/2010 à 23h47

Les deux visuels prévus pour illustrer cette campagne d'information de la Fondation de BB ont été retoqués le 8 novembre dernier par l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité) considérant qu'ils étaient de nature à "ridiculiser ou choquer" les adeptes des rites concernés.

On peut afficher, sur tous les murs de France "Fièrement Halal" mais il nous est interdit d'informer le consommateur sur ce qu'est réellement l'abattage rituel sans subir la censure." Brigitte Bardot

Le sujet pourrait avoir une suite législative, le député UMP de l'Aube Nicolas Dhuicq ayant annoncé mardi un **dépôt de loi imminent** *"visant à améliorer l'information du consommateur quant au mode d'abattage des animaux".*

Le Nouvel Obs Fondation Brigitte Bardot abattagerituel.com (le site de la campagne d'affichage)

NB : Depuis le 12 octobre 2010, le nouveau président de l'ARPP est Dominique Baudis, par ailleurs président de l'Institut du Monde arabe et membre de la délégation pour les relations avec les pays du Mashrek (Égypte, Jordanie, Liban et Syrie) et de la délégation à l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne. Il est l'époux de la journaliste et écrivain franco-algérienne Ysabel Saïah-Baudis.